

Garantir, prévenir et agir sur la qualité de vie au travail dans le secteur musical

Objectifs :

Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psycho-sociaux et de la qualité de vie au travail dans le secteur musical

Programme détaillé :

Définir et clarifier les concepts et les approches en matière de prévention des risques psycho-sociaux dans le secteur musical

Introduction

La question du travail en lien avec les enjeux de santé publiques et économiques, les notions philosophiques et sociales du travail, les spécificités du secteur de la musique (spectacle vivant, musiques enregistrés, management, environnement et contexte socio-économique, organisation mixte et équipe projet, les différentes approches managériales), les notions de métier passion.

Appréhender la question du travail en lien avec les spécificités du secteur de la musique :

le spectacle vivant, la musiques enregistrés, le contexte socio-économique, l'organisation mixte et l'équipe projet, les différentes approches managériales, les notions de métier passion.

Identifier et définir ce que recouvre les différents termes : RPS, souffrance au travail, Harcèlement moral, harcèlement sexuel, manipulation, surcharge mentale, Burn out, qualité de vie au travail, bien être, épanouissement professionnel, les violences sexistes

Etablir les différences entre les risques et les troubles psycho-sociaux en lien avec les organisations et les conditions de travail ainsi que leurs conséquences sur les organisations.

Définir et clarifier le cadre juridique en matière de prévention des risques psychosociaux (obligations réglementaires et les textes applicables, document unique de prévention, rôles du CSE ...)

Comment réagir et que faire en tant que responsable de structure ou de management devant une situation de souffrance des membres de son équipe ou de son entreprise ?

Mettre en place un plan d'action (situations et cas pratiques).

Publics concernés : responsable de structure et d'équipe, responsable ressources humaines, toute personne dirigeant une entreprise dans la filière du spectacle vivant et de la musique enregistrée

Prérequis : Expérience d'encadrement et ressources humaines, fonction avec des missions de prévention santé et de qualité de vie au travail

Durée : 1 jour(s) soit 7 heures

Coût : 350.00 net (pas de tva sur les formations)

Fréquence : une à deux fois par an

Effectif : maximum de 12 stagiaires

Interventions : Marc Bouchet, expert en prévention des risques psychosociaux (DREETS/IPRP), en organisation et en gestion des ressources humaines

Modalités d'évaluation : quizz, études de cas, mises en situation

Etude de satisfaction et d'impact : bilans à chaud et à froid

Attestation, certificat : Attestation d'assiduité

Modalités pédagogiques et moyens techniques : présentiel, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier

Ouvrage recommandé avec la formation : //

Ressources complémentaires : Cours enrichi sur plateforme ENT

Public en situation de handicap : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référente handicap par mail : formations@cnm.fr ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

Financement : dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/>

Délai d'accès : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

Page web de la formation : <https://cnm.fr/formation/garantir-prevenir-et-agir-sur-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-le-secteur-musical-2/>

Date de dernière mise à jour de cette page : 28/11/2023